



« Lancement de la collecte 2016 »

À partir du **4 février 2016**, 18 communes seront concernées par le recensement de la population. Le recensement est un **outil indispensable** pour prendre les décisions adaptées aux besoins de la population. C'est grâce aux données collectées que les petits et les grands projets, qui nous concernent, peuvent être pensés et réalisés.

Dans les 17 communes de 10 000 habitants ou plus :

➤ **du 4 février au 12 mars**

Dans la commune de La Plaine-des-Palmistes :

➤ **du 4 février au 5 mars**



✓ **Le recensement c'est utile et c'est encore plus simple...**

Il s'agit de **la plus grosse enquête** conduite par l'Institut. Elle permet de décrire la population. Elle est également la source de nombreux travaux de l'Insee. Elle est utile pour tous : acteurs publics, journalistes, communes (textes réglementaires)...

Répondre à l'enquête est un **geste citoyen**, facilité par la réponse en ligne. Tout le monde peut y répondre et à toute heure.

En 2015, 11 500 Réunionnais ont répondu par internet.

Consultez le site du recensement

www.le-recensement-et-moi.fr

✓ **pour vous faire recenser en ligne**

Mais aussi :

- ✓ pour savoir si vous êtes recensé
- ✓ pour tout savoir sur le recensement



Nos experts ont dit...

« **10 à 20 minutes** suffisent pour répondre à l'enquête de recensement en ligne »

Frédéric Autran, Responsable du recensement, Insee Réunion-Mayotte

« **Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population** »

Valérie Roux, Directrice régionale, Insee Réunion-Mayotte



À noter

2 études issues du recensement sur insee.fr :

- *Insee Flash Réunion* n° 52 : « **133 000 familles avec enfants mineurs** » ;
- *Insee Première* n° 1582 « **Où sont les familles en France ?** ».



Contact presse

06 92 44 83 58

relations-presse-la-reunion@insee.fr



À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



RECENSEMENT

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



Établir la contribution de l'État au budget des communes



Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation



Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?



MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les **5** ans



Puis je reçois sa visite

Je remplis le questionnaire



Je suis informé de la visite de l'agent recenseur par courrier



Par internet avec un code personnel remis par l'agent recenseur



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier

MA COMMUNE A PLUS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de **8%** de la population



Validez et c'est terminé !



L'agent recenseur repasse sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire

